

De Matignon à L'Élysée Un risque de « dérapage » ?

Les problèmes de l'ORTF qui vont revenir sur le devant de la scène politique à la faveur du débat parlementaire du 14 juin étaient considérés depuis la constitution du cabinet de M. Chaban-Delmas comme faisant partie du « domaine réservé » du chef du gouvernement, celui-ci n'ayant plus à ses côtés ni ministre ni secrétaire d'État responsable de l'information.

Il est donc difficile de ne pas donner une portée et une signification politiques au fait qu'à la veille du Conseil des ministres de mercredi dernier M. Philippe Malaud soit allé rendre compte des résultats de ses investigations et de ses projets de réorganisation de l'Office à l'Élysée et non à l'hôtel Matignon. La tentation est grande pour beaucoup d'en conclure que les nuages et les ambiguïtés qui ont plané depuis plusieurs semaines sur les relations entre les deux principaux personnages de l'État ne sont pas entièrement dissipés.

L'éventualité d'un affrontement direct et public entre le président de la République et le Premier ministre ne peut être retenue pour la bonne raison que l'on assisterait dans ce cas à une crise de régime qui remettrait en cause des institutions auxquelles M. Georges Pompidou et M. Jacques Chaban-Delmas sont aussi attachés l'un que l'autre. Il n'en est pas moins évident qu'il existe entre eux un contentieux qui est sans précédent dans les annales de la V^e République et qui fait baigner dans une atmosphère de doute non seulement la « classe politique », mais le pays tout entier.

Au lendemain du référendum manqué du 23 avril dont il n'a jamais cherché à faire assumer l'insuccès par un autre — il s'agissait trop évidemment de son « affaire personnelle » — M. Pompidou a fortement ressenti la nécessité de « reprendre la main ». Mais comment faire ?

Dissoudre l'Assemblée nationale, c'eût été donner un trop bel argument aux opposants — communistes, socialistes, PSU et autres —, qui avaient proclamé dès le premier jour que la consultation sur l'élargissement de l'Europe n'était rien de plus qu'une « manœuvre de politique intérieure ». Remplacer le Premier ministre, c'était s'exposer au grief de faire payer les pots cassés à un innocent et créer au sein de l'opinion l'impression que l'Élysée cédait à la tentation de la *combinazione*.

Devant de telles difficultés, M. Pompidou, philosophe et pragmatique, a décidé de se taire, d'écouter plutôt que de parler, de faire le gros dos. Il continue de le faire, s'il est vrai que l'on ne peut considérer comme une initiative importante, ni spectaculaire, le mini-remaniement du gouvernement décidé le 15 mai.

Comment on révoque un Premier ministre

Il faut avoir les nerfs solides pour s'en tenir à une telle tactique, et il n'y a pas à se dissimuler que les dernières initiatives du Premier ministre ont mis à rude épreuve ceux du président de la République. Celui-ci est parfaitement conscient qu'en laissant dire qu'il engagerait la responsabilité de son gouvernement sur sa déclaration de politique générale, M. Chaban-Delmas lui a forcé la main, en même temps qu'il prenait beaucoup de libertés avec l'article 49 de la Constitution, qui oblige le Premier ministre à consulter le Conseil des ministres avant de solliciter un « vote de confiance ».

Au cours des débats qui ont précédé ce vote de confiance et depuis lors, notamment au cours de l'émission télévisée du 25 mai, le Premier ministre a fait

des déclarations qui ne sont de nature ni à éclaircir la situation ni à réduire la tension entre l'Élysée et l'hôtel Matignon.

La thèse selon laquelle le chef du gouvernement serait un « triste sire » s'il songeait un seul instant à se « dresser contre le chef de l'État » avait été soutenue dès le 15 octobre 1970 à la tribune du Palais-Bourbon par M. Chaban-Delmas. Elle n'a rien qui puisse déplaire à M. Pompidou, ni le choquer, pour la bonne raison qu'il avait lui-même déclaré dans la même enceinte, le 24 avril 1964 : « Je considère comme un devoir élémentaire pour un Premier ministre de ne jamais relever publiquement les divergences qui, en telle ou telle circonstance, pourraient surgir entre le chef de l'État et lui... Je ne saurais, pour ma part, imaginer qu'un Premier ministre qui aurait perdu la confiance du chef de l'État et risquerait de voir ce dernier refuser d'avaliser et de signer les décisions gouvernementales puisse faire autre chose que de remettre sa démission. »

Les difficultés présentes proviennent de ce que M. Chaban-Delmas est allé beaucoup plus loin en déclarant à l'occasion du récent débat parlementaire : « Le président de la République, de qui seul dépend de choisir et de nommer le Premier ministre, peut à tout moment mettre fin à ses fonctions. »

Après s'être montré un peu trop frondeur, le chef du gouvernement se montrait, ce disant, un peu trop docile ; après avoir pris des libertés avec l'article 49 de la Constitution, le chef du gouvernement en prenait d'autres avec l'article 8, qui dispose : « Le président de la République nomme le Premier ministre. Il met fin à ses fonctions sur la présentation par celui-ci de la démission du gouvernement. »

Ce dernier membre de phrase laisse au Premier ministre une liberté d'initiative que chacun a le droit de juger formelle puisque nul ne met en doute la primauté du chef de l'État, mais il faut bien convenir que les apparences ont toujours été sauvegardées jusqu'ici.

Lorsque au mois d'avril 1962 le général de Gaulle avait décidé d'écarter M. Michel Debré, les deux hommes avaient échangé des lettres qui faisaient l'une et l'autre référence à ce qui avait été préalablement « convenu » entre eux.

En juillet 1968 le scénario avait été un peu différent. On s'était aperçu que M. Pompidou, récusé, laissait au président de la République la responsabilité entière d'une décision personnelle et spontanée puisqu'il lui écrivait : « Vous avez bien voulu me faire part de votre intention... de procéder à la nomination d'un nouveau gouvernement. J'ai l'honneur, en conséquence... » On avait, toutefois, également constaté que de Gaulle faisait semblant de ne pas s'apercevoir que l'allégeance de M. Pompidou n'était pas exactement la même que celle de M. Debré et n'hésitait pas à lui répondre, comme si de rien n'était : « Je crois

devoir accéder à votre demande de n'être pas, de nouveau, nommé Premier ministre. »

Avec la thèse que défend aujourd'hui M. Chaban-Delmas on s'achemine vers la théorie d'une subordination permanente et inconditionnelle du Premier ministre au chef de l'État, théorie dont il importe de noter qu'elle avait été combattue par Charles de Gaulle lui-même, comme le prouve le dialogue qui avait eu lieu, le 8 août 1958, devant le Comité consultatif constitutionnel. À Paul Reynaud, président du Comité, qui lui demandait : « Le Premier ministre, désigné par le président de la République, pourra-t-il être révoqué par lui ? » le président du Conseil de l'époque avait répondu de la façon la plus catégorique : « Non ! Car s'il en était ainsi il ne pourrait pas effectivement gouverner. »

Jeu de bascule

Le trouble que créent en matière d'interprétation de la Constitution les dernières prises de position du Premier ministre est d'autant plus grand que M. Chaban-Delmas est apparu tenté au cours des dernières semaines de jouer une sorte de jeu de bascule, s'appuyant tantôt sur l'Assemblée nationale contre le président de la République, tantôt sur le Président contre l'Assemblée, se déclarant tantôt résigné à céder la place au moindre signe de tête et tantôt convaincu qu'on le « supportera » bien huit ou neuf mois encore. Laisser les choses en l'état, s'abstenir de toute mise au point, ne serait-ce pas courir le danger d'un retour au « régime d'Assemblée », mille fois dénoncé — et avec vigueur — depuis 1958 ?

En dépit des affirmations récentes du principal intéressé, et de la publication du calendrier de ses activités pour les prochains mois, nul ne serait aujourd'hui en mesure de se prononcer catégoriquement sur la longévité de l'équipe gouvernementale en place. Il est clair, en revanche, que, pour la première fois depuis l'avènement de la V^e République, un risque de « dérapage institutionnel » existe. Un risque qui pourrait devenir très grand si, au lendemain des élections législatives, la majorité était moins solide qu'aujourd'hui et n'était plus dominée par une formation majoritaire à elle seule.